

Rapport du Président

Séance publique
du lundi 19 juin 2023
N° CD-2023-3-5-2
N° applicatif 5490

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

CONVENTION-CADRE AVEC LE RECTORAT DE STRASBOURG PORTANT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES COLLEGIENS

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace propose et subventionne des actions éducatives ambitieuses à destination des collégiens de tous les établissements de l'académie, pendant le temps scolaire pour tous les niveaux de classes. Ces actions éducatives réparties dans un large éventail de thématiques, visent à compléter les apprentissages de l'Education nationale, notamment ses parcours Avenir, Santé, Citoyen et d'Education artistique et culturelle. Les actions volontaristes conduites par la collectivité s'attachent à accompagner les jeunes alsaciens dans l'apprentissage des fondamentaux de la vie en société dans la perspective de les voir devenir des citoyens responsables et autonomes et font de la Collectivité européenne d'Alsace l'une des collectivités les plus présentes et offensives sur le plan national en matière éducative.

Le présent rapport a pour objet de proposer d'approuver la convention-cadre de partenariat entre la Collectivité et le Rectorat de Strasbourg portant sur la Réussite éducative dans les collèges alsaciens.

Les actions éducatives en collège, un enjeu fort pour la Collectivité

L'engagement de longue date de la Collectivité européenne d'Alsace dans le champ des actions éducatives témoigne de son ambition de construire l'avenir des jeunes alsaciens. Cette stratégie volontariste est soucieuse d'intégrer tous les aspects de la vie des jeunes alsaciens. Elle porte tant sur la politique éducative en faveur des collégiens que sur la qualité du cadre éducatif.

L'enjeu est d'accompagner chaque collégien à devenir un citoyen autonome et responsable, à développer sa créativité, sa curiosité, son esprit critique pour choisir, agir et oser.

L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la réussite des collégiens se traduit notamment par la mise en œuvre et le soutien au développement d'actions éducatives. Celles-ci visent à agir en prolongement des programmes scolaires de l'Education nationale, au regard de ses parcours Avenir, Educatif de Santé, Citoyenneté et Education Artistique et culturelle. Les actions prioritaires par la Collectivité s'attachent à accompagner les jeunes alsaciens dans l'apprentissage des fondamentaux de la vie, en complémentarité avec le programme riche fixé par l'Education Nationale.

Le Rectorat et la Collectivité collaborent, depuis de nombreuses années, pour proposer des actions éducatives au bénéfice des collégiens. Chaque année scolaire, plus d'une quarantaine d'actions sont proposées par la Collectivité aux établissements alsaciens publics et privés sous contrat, et plus d'un collégien sur trois est bénéficiaire d'au moins une action éducative proposée par la Collectivité. Ce sont également 360 000 € qui sont destinés chaque année aux actions éducatives.

Vers une meilleure synergie entre acteurs de l'éducation

Certains champs d'action investis par le Rectorat et la Collectivité européenne d'Alsace ont déjà pu illustrer la coopération exemplaire qui existe entre les deux acteurs :

- l'organisation de sessions de « Sensibilisation aux Gestes qui sauvent » par les Services d'Incendie et de Secours, à l'attention de l'ensemble des élèves de 4^{ème}, afin notamment d'encourager le recrutement de jeunes sapeurs-pompiers volontaires,
- la mise en place de « Filières Métiers », visant à faire découvrir aux collégiens les métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement,
- l'élection et la mise en réseau des éco-délégués de tous les collèges alsaciens, qui permet le partage et la diffusion d'expériences/pratiques/idées,
- la lutte contre toutes formes de discriminations.

En outre, le développement par le service Jeunesse de la CeA de plusieurs outils de prévention, tels que le jeu de rôle intitulé « La Bête noire » qui vise à lutter contre le harcèlement, a bénéficié d'un terrain d'expérimentation riche d'enseignements dans les collèges alsaciens. Par la suite, des interventions ont eu lieu, permettant de sensibiliser les collégiens, et la formation des équipes éducatives volontaires, en complémentarité du programme PHARe.

La Collectivité et le Rectorat souhaitent encore développer cette collaboration fructueuse et créer une réelle synergie par des échanges encore plus ambitieux, et des points de rencontre sur des enjeux partagés. Considérant les champs de collaboration existant entre le Rectorat et la CeA, les priorités partagées et les perspectives de développement, les deux acteurs ont exprimé leur volonté commune de formaliser leurs engagements au moyen d'une convention.

Une interconnaissance encouragée au service de priorités communes

La CeA est, sur le plan national, l'une des collectivités les plus investies en matière d'actions éducatives. Son volontarisme et son dynamisme sont aujourd'hui pleinement reconnus par le Rectorat. La présente convention formalise l'action conduite par la Collectivité sur des thématiques qualifiées de prioritaires, y compris par les communautés éducatives et le Rectorat.

Les champs d'action investis, dans une volonté de lisibilité et d'efficacité, s'articuleront en cohérence avec les 4 parcours de l'Education Nationale et un cinquième parcours spécifique lié aux compétences élargies de la Collectivité en matière de bilinguisme :

Parcours Avenir :

- Favoriser la réussite éducative (Programme d'Etudes Intégrées de Sciences Po Strasbourg, stage de formation humaine civile de Polytechniciens),
- Agir pour une orientation éclairée (dispositif « filières métiers », plateforme de stages de 3^e, « Mini-entreprises » d'Entreprendre Pour Apprendre)

Parcours Citoyenneté : Parcours immersif rhénan :

- Contribuer à l'amélioration du climat scolaire (dialogue interreligieux et actions mémorielles, éducation aux médias et à l'information, et dispositif « Collège sans haine »)
- Garantir les conditions du bien vivre ensemble dans un environnement favorable (réseau des éco-délégués, « Education à l'Environnement », « Démocratique »)

Parcours Education Artistique et Culturelle :

- Partager l'ambition du 100% EAC (« Artistes en collège » ou « Collège au cinéma », et les programmes éducatifs des équipements de la Collectivité : les Archives d'Alsace, la Bibliothèque D'Alsace, le château du Haut-Koenigsbourg, le Vaisseau)

Parcours Educatif de Santé :

- Veiller au bien-être mental et physique des collégiens (prévention, éducation à l'affectivité et sexualité, « Boost ta forme »)

Un parcours immersif rhénan :

- De façon transversale, un accent est mis sur les actions autour du bilinguisme et de l'enseignement de la langue régionale, et du transfrontalier à l'échelle de la région rhénane.

Ainsi, l'identification des enjeux prioritaires partagés permettra d'agir en complémentarité, pour proposer plus de liens, sans perdre pour autant la souveraineté des sujets et champs investis.

Une convention servant un objectif double

Cette convention a vocation à :

- poser les dynamiques de collaboration entre les deux institutions, en favorisant l'interconnaissance entre les acteurs et au sein des territoires,
- identifier les enjeux prioritaires partagés pour une action en synergie au service de priorités communes, notamment la lutte contre le harcèlement scolaire et les discriminations, l'éducation à la citoyenneté et au développement durable, ou encore les enjeux de l'orientation.

Les éco-délégués, le dispositif des Gestes qui sauvent ou les filières métiers, la lutte contre le harcèlement et toutes formes de discriminations sont autant d'exemples de cette réalité, qui démontre une efficacité par des échanges entre partenaires institutionnels.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les termes de la convention-cadre à conclure entre le Rectorat de Strasbourg et la Collectivité pour la Réussite éducative des collégiens alsaciens, au titre de la période 2023-2026, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- De décider de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la Collectivité Européenne d'Alsace au sein du comité de pilotage « Réussite éducative » ;
- D'approuver la désignation de Messieurs Nicolas MATT et Philippe MEYER en qualité de membres du comité de pilotage « Réussite éducative ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.